



Bonjour à toutes et tous,

Le Varognot
N°2-2025

Ce début d'été va nous rappeler certains épisodes de ces dernières années, que certes le climat change, que la ressource en eau ne doit plus être utilisée sans réflexion, mais après une année 2024 (voir depuis octobre 2023) et des cumuls d'eau supérieurs à la normale, les nappes phréatiques se sont abaissées avec une certaine rapidité. Nous sommes actuellement dans notre région à un niveau modérément bas de ces nappes, il nous faut être vigilant. La commune l'est au maximum de ses possibilités sur le réseau de distribution et il nous faut l'être aussi chez nous, une chasse d'eau peut fuir (c'est 600 litres par mois), un raccord capricieux peut aussi être la cause bien involontaire d'une perte importante d'eau. C'est en étant attentif que nous serons efficaces dans la gestion de cette ressource.

Le service public d'assainissement non collectif (SPANC) a été transféré à la Communauté de Communes Terres de Saône (CCTDS). **Nous nous sommes toujours opposés à ce transfert ainsi qu'à toutes les délibérations prises pour ce service**, car le peu de maisons non connectées au réseau collectif (obligatoire, pour rappel) étaient gérables à notre échelle. Donc depuis le 1^{er} janvier 2025 nous n'avons plus le SPANC en responsabilité. Au mois de février, la CCTDS nous a fait voter des tarifs qui viennent à nouveau de nous être présentés lors du dernier conseil communautaire et qui ont tout simplement doublé !!! Par magie... non, l'explication donnée par le Président est l'affectation d'un agent et de son ordinateur, le local... autant d'explications alambiquées que de gêne à nous présenter ces tarifs :

Contrôle de bon fonctionnement et de l'existant : **225€**
Contrôle dans le cadre d'une vente : **300€**
Contrôle de conception : **60€**
Contrôle de réalisation : **60€**
Contre-visite : **80€**

Nous ne pouvons que déplorer cette tarification, ce qu'avec plusieurs maires nous avons fait et nous vous conseillons le cas échéant de contacter la CCTDS.

Cette année nous avons prévu le remplacement de l'éclairage public par des leds, cela était conditionné par l'obtention d'une subvention de 50% du SIED. Notre dossier n'étant pas passé cette année nous repoussons à l'année 2026 cette opération.

Cela n'affecte pas le projet d'éclairage des lotissements qui est en cours de réflexion.

Nous avons découvert un nid de frelons asiatiques aux abords de la rue de la Corne, merci au propriétaire d'avoir fait le nécessaire avant qu'il ne se développe. Soyons tous vigilants quant à ce fléau.

Nous avons délibéré contre les nouvelles taxes imposées aux habitants par l'Agence de l'Eau, sur le principe que la commune et donc les habitants ont fait tous les efforts, que ce soit en distribution de l'eau ou en traitement des eaux usées.

Le contrôle de légalité des services de l'état n'ayant pas réagi, je me suis permis un courrier à M. le Préfet qui m'a répondu par l'intermédiaire de sa Secrétaire Générale que cette quote-part, due par la commune et qui est en charge de la percevoir auprès de ses administrés, est obligatoire et qu'il ne peut en être autrement !!!

Le pot de terre restera toujours à la même place face au rouleau compresseur de l'état !!!

Après le projet pharaonique d'école avorté sur la commune d'Auxon, et ce, grâce à la vigilance des élus de notre secteur, la Com de Com Terres de Saône s'évertue cette fois-ci à installer une micro-crèche (en lieu et place de la cure qui vient d'être détruite au frais de la CCTDS) afin d'accueillir **12** enfants. Coût initial du projet hors-taxes : 1 055 000€ qui vient d'être revu à la baisse à environ 921 000€ soit 77 000€ par enfants. Pour être "subventionnable" par l'état, ce projet devrait se rapprocher des 60 000€ par enfants soit 720 000€.

Mais même à 720 000€ nous considérons le projet comme un gouffre financier qui mérite d'être retravaillé afin d'ajuster au maximum les coûts avec la réalité actuelle des finances !!!

Nous avons le plaisir d'accueillir de nouvelles habitantes, Léonie et Noëlya, nous adressons à leurs parents nos plus sincères félicitations, et nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux résidents de la commune.

Régulièrement on nous signale des chiens errants et parfois dangereux dans leur comportement, merci à chacun de prendre les dispositions nécessaires afin d'éviter tout problème.



Yves a rejoint Varogne au terme d'un périple de plus de 400 km à pied à travers les Vosges depuis son Alsace. Ce périple vient clore une grosse étape de sa vie professionnelle et en ouvrir une nouvelle mais surtout y rejoindre sa compagne et son petit Ernest. Félicitations à toi et bienvenue chez toi !

AVANTAGES JEUNES

2025/2026

Votre commune a décidé de mener une action en faveur des jeunes. Pour ce faire, le Conseil Municipal a fait le choix d'offrir dès septembre prochain, la carte Avantages Jeunes *aux jeunes de moins de 30 ans*. Si vous souhaitez bénéficier de cette opération, vous devez retourner ce coupon de réservation rempli et *accompagné des pièces jointes* * à la Mairie de VAROGNE **Impérativement avant le 28 AOUT 2025.**

NOUS VOUS CONTACTERONS DEBUT SEPTEMBRE POUR LA REMISE DES CARTES AVANTAGES JEUNES. Si toutefois vous avez plusieurs enfants, merci de nous fournir leur inscription sur papier libre.

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Adresse :

Ville :

N° tel portable :

Email :

Statut ; Ecolier, Collégien, Lycéen, étudiant, demandeur d'emploi, actif, autre
* *Pièces à joindre* : photo d'identité (avec nom, prénom au dos)



Retrouvez l'actualité de la commune quasi en direct sur internet : <https://varogne.fr>

Mais aussi sur : Panneau Pocket



et sur Facebook

